



ENERGIE SOLAIRE À BRUXELLES

C'est rentable et pas cher !



WWW.ENVIRONNEMENT.BRUSSELS

© Yuan Glavié - Engeland 202, architecte : Séverine Román



C'EST RENTABLE !

Grâce au système des certificats verts, la Région bruxelloise soutient un temps de retour sur investissement de maximum 7 ans.

1. RÉDUISER LE PRIX DE VOTRE ÉLECTRICITÉ...

Les prix de l'énergie ne cessent d'augmenter. En investissant aujourd'hui dans des panneaux photovoltaïques, votre électricité verte sera moins chère que celle achetée au réseau durant les 25 prochaines années.

2. ...GRÂCE À UNE TECHNOLOGIE DEVENUE ABORDABLE...

Aujourd'hui, le prix moyen d'une installation est de 5.000 €. L'investissement est devenu abordable. De plus, depuis le 1^{er} septembre 2017, l'achat de panneaux solaires est éligible au Prêt vert bruxellois.

3. ...BÉNÉFICIAIRE DU SOUTIEN FINANCIER DE LA RÉGION.

La Région bruxelloise octroie des certificats verts pour assurer une rentabilité en 7 ans maximum. L'octroi de certificats verts est garanti pendant 10 ans.

QU'EST-CE QU'UN CERTIFICAT VERT ?

Un certificat vert est une sorte de bon de valeur que vous recevez pour l'électricité produite et que vous revendez au fournisseur d'électricité le plus offrant.

Sarah :

« Grâce à notre installation photovoltaïque de 20 m², la première année nous avons réduit notre facture d'électricité de l'ordre de 500 € et nous avons reçu près de 7,5 certificats verts. Nous avons calculé que notre investissement de départ (près de 5.000 €) sera récupéré en 6 ans et sur 25 ans nous tablons sur une économie de 5.500 €, ce qui équivaut à un taux de rentabilité de 6%. »

Pour vérifier la rentabilité de votre projet :
le « simulateur financier photovoltaïque » sur
<http://sifpv-bxl.apere.org/>.

Le simulateur financier intègre la fin du mécanisme de la compensation, attendue pour fin 2018.



C'EST FACILE !

Les panneaux photovoltaïques sont simples à installer et ne nécessitent pas de grands travaux. Ils peuvent être posés sur un toit plat ou en pente et peuvent durer plus de 25 ans.

N'hésitez plus, demandez des offres à plusieurs installateurs et comparez les points suivants :

- Le prix exprimé en euros par kWc (€/kWc) le plus faible
- La production électrique exprimée en kWh par kWc (kWh/kWc) la plus élevée
- L'ombrage éventuel est-il pris en compte dans les calculs ?
- Les démarches administratives sont-elles effectuées par l'installateur ?
- Un système de monitoring des performances est-il prévu ?
- Est-ce que l'analyse financière proposée dans le devis intègre la fin du mécanisme de la compensation prévue pour fin 2018 ?

Liste d'installateurs certifiés : www.rescert.be



C'EST DURABLE !

Le soleil est une source d'énergie inépuisable, non polluante, sans risque pour la santé. Pas besoin d'un soleil étincelant : un peu de lumière solaire suffit pour produire de l'électricité.

Intéressé ?

Laissez-vous guider étape par étape dans l'installation de vos panneaux :

www.environnement.brussels/photovoltaïque

Des questions ?

Contactez Homegrade :

www.homegrade.brussels - info@homegrade.brussels

INFO



02 775 75 75
WWW.ENVIRONNEMENT.BRUSSELS